

DÉLÉGATION DE POUVOIRS A Monsieur/Madame

Je soussigné :

....., agissant en qualité de gérante, au nom et pour le compte de la société, immatriculé au RCS de sous le numéro, dont le siège social est situé,

Compte tenu de l'impossibilité pratique dans lequel je me trouve, en tant que dirigeant d'une entreprise de construction, d'être présent sur tous les chantiers pour vérifier que l'ensemble de la réglementation relative au droit du travail, ainsi qu'à la protection de la santé, de la sécurité, est respectée, j'ai décidé de vous confier, en votre qualité de, tel que défini par l'organigramme de notre société et votre contrat de travail, et compte tenu de vos compétences techniques et professionnelles, de vous déléguer une partie de mes pouvoirs et de mes responsabilités pour appliquer et faire respecter cette réglementation sur les chantiers qui vous sont confiés.

Cette délégation de pouvoir vous permet de prendre toute mesure, de donner toutes directives et instructions en vue d'appliquer ou de faire appliquer :

- ✓ la réglementation du travail et de la main d'œuvre,
- ✓ les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité,

Afin que cette délégation de pouvoirs produise pleinement ses effets, elle s'exercera sous les trois conditions suivantes :

- ✓ Vous suivrez une formation particulière en matière de réglementation du droit du travail et en matière d'hygiène et de sécurité, à moins qu'il soit établi que les responsabilités que vous avez déjà exercées et votre ancienneté vous confèrent une compétence indiscutable en la matière ou que vous ayez déjà suivi une telle formation.
- ✓ Vous disposerez du pouvoir disciplinaire sur le personnel placé sous vos ordres, ce qui vous permettra de prendre à son encontre les sanctions disciplinaires, tels qu'un avertissement ou une mise à pied, en cas de non-respect des règles de sécurité, hormis le cas du licenciement pour lequel vous en référerez directement à moi-même.
- ✓ Vous disposerez également du pouvoir de décider des investissements nécessaires dans l'hypothèse où du matériel d'hygiène ou de sécurité viendrait à manquer et ce, dans la limite d'une enveloppe fixée actuellement à €. Pour tout investissement supérieur à cette somme, vous en référerez à Monsieur/Madame

La présente délégation de pouvoir comprend, sans que cette liste soit limitative, les tâches suivantes :

- ✓ Veiller à l'application des règles concernant l'hygiène et la sécurité
- ✓ Faire les déclarations obligatoires préalables à l'ouverture des chantiers
- ✓ Rédiger les plans de prévention, lorsque ces plans sont exigés sur les chantiers qui vous sont confiés
- ✓ S'assurer que le matériel employé est conforme aux exigences de la réglementation en ce qui concerne la sécurité du personnel
- ✓ Etablir les plans de circulation et de stockage des matériaux et du matériel sur les chantiers
- ✓ Prévoir les emplacements pour les installations communes d'hygiène, telles que vestiaires, réfectoires, sanitaires, bureaux de chantier exigés par la réglementation
- ✓ Veiller à ce que la formation initiale à la sécurité soit donnée par les chefs de chantier à tout nouvel arrivant
- ✓ Approvisionner les chantiers en installations d'hygiène, matériel pour les soins de première urgence, protections collectives et protections individuelles, soit en puisant dans les stocks, soit en achetant le matériel manquant dans la limite de l'enveloppe attribuée, soit 1..... €, soit pour les investissements plus élevés, en en référants à Monsieur/Madame
- ✓ Concevoir ou adapter les dispositifs de sécurité aux particularités des immeubles en cours de construction : balcons, corniches, saillies, verrières etc...
- ✓ Veiller au respect des conditions de travail et aux horaires
- ✓ Vérifier l'identité des salariés des sous-traitants et veiller au respect par les sous-traitants de la société des dispositions légales et réglementaires en matière de travail dissimulé et en matière du travail des étrangers.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité doit se traduire, de votre part, par une volonté et un souci constant de vous conformer à la réglementation existante en ce domaine. Vous devez ainsi assurer la sécurité et l'hygiène pour le personnel placé sous votre autorité hiérarchique et prévenir les accidents par tout moyen approprié.

A cette fin, vous disposez du pouvoir de sanction disciplinaire, ainsi que du pouvoir de décider des investissements nécessaires dans l'hypothèse où du matériel d'hygiène ou de sécurité viendra à manquer et ce, dans la limite d'une enveloppe fixée actuellement à la somme de €.

Vous disposez également du pouvoir de refuser l'accès de tous salariés des sous-traitants, en cas de non-respect des dispositions légales et réglementaires en matière de travail dissimulé et en matière du travail des étrangers.

Je vous rappelle que cette délégation de pouvoirs engage votre responsabilité en cas de violation des règles de sécurité et des règles relatives au droit du travail qui vous incombent et vous rendra pénalement responsable des infractions qui pourront être constatées à cet effet, qu'elles soient commises par vous-même ou par le personnel placé sous vos ordres.

De ce fait, si vous estimiez ne pas être en mesure de pouvoir valablement exercer la délégation confiée en termes de moyens, de formation ou de toute autre raison, il vous appartient de m'en informer immédiatement par écrit afin de trouver une solution de nature à permettre la pleine effectivité de la présente délégation.

La présente délégation vous est accordée pour la durée de vos fonctions de conducteur de travaux.

Pour la bonne forme nous vous demandons de marquer votre accord sur le contenu de la présente délégation en faisant précéder votre signature de la mention manuscrite "**bon pour acceptation de pouvoirs**".

BASE DOCUMENTAIRE SCP VAILLANT & ASSOCIÉS

AVERTISSEMENT

Il est rappelé que les documents mis à disposition sur cette plateforme ne dispensent aucunement les utilisateurs de la consultation d'un professionnel du droit.

Les modèles ne doivent pas être considérés pour autre chose que ce qu'ils sont, c'est à dire des exemples issus de la pratique contractuelle et non des formulaires permettant la rédaction d'un acte définitif valable et efficace dans toutes les situations.

Par ailleurs, les efforts des auteurs afin de tenir les modèles à jour ne garantissent aucunement l'efficacité de l'acte lors du téléchargement. En effet, la rapidité de l'évolution législative, réglementaire et jurisprudentielle rend pratiquement impossible la mise à jour en temps réel.

Il appartient, par conséquent, à l'utilisateur du modèle d'acte d'effectuer, de son propre chef, toutes les recherches documentaires utiles, notamment sur le site www.net-iris.com et sur les sites officiels, tels que, à simple titre d'exemple, www.legifrance.gouv.fr, www.courdecassation.fr, www.conseil-etat.fr, www.conseil-constitutionnel.fr, www.curia.eu.int, www.echr.coe.int, www.justice.gouv.fr, www.minefi.gouv.fr, www.admifrance.gouv.fr, www.assemblee-nationale.fr, www.senat.fr, en vue de rédiger un acte valable et efficace.

S'il n'est pas un professionnel du droit, il lui appartient alors de se faire conseiller lors de la rédaction de l'acte ou postérieurement à celle-ci, avant sa signature.



SCP VAILLANT & ASSOCIÉS
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

71 boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. 01.45.44.43.40 - Fax 01.45.48.25.52

cabinet@scpvallant.com
Site : www.cabinet-scpvallant.fr